



# **Autonomik!**

**Guide et forfaits pour la mise en place d'un véhicule d'autopartage**



# Table des matières

Table des matières .....	2
1- Introduction.....	3
2- Les 3 types de services d'autopartage .....	3
3- Catégories d'hôtes.....	3
3.1. Contribution de l'hôte .....	3
4- Usagers de l'autopartage .....	4
4.1. Les type d'usagers autorisés à conduire le véhicule .....	4
4.2. Tarification des usagers.....	4
5- Les 4 forfaits offerts aux hôtes pour implanter l'autopartage.....	5
5.1. Coup d'œil en bref des forfaits.....	5
5.2. Forfait 1-A : L'altruiste .....	7
5.2. Forfait 1-B : Le réservé .....	8
5.4. Forfait 2 : Le sans souci .....	9
5.5. Forfait 3 : Le classique .....	10
5.5. Forfait 4 : Le généreux.....	11
6- Contact .....	12

# 1- Introduction

Vous trouverez dans ce document tous les forfaits permettant de mettre en place un ou l'autre de ces services d'autopartage. Ces forfaits ont été construits sur la base d'expériences vécues, de sondages, de groupes focus, d'études et de consultations effectuées par Autonomik! et les instigateurs du projet depuis 2014. D'autres forfaits pourraient être imaginés avec vous pour mieux desservir votre clientèle, vos membres, vos usagers ou votre population. Informez-vous! Plusieurs subventions existent pour acheter des bornes ou instaurer un service d'autopartage en partenariat avec un OBNL. Autonomik! est actuellement le seul OBNL au Québec offrant ce genre de services d'autopartage.

## 2- Les 3 types de services d'autopartage

- 1) **Autopartage classique** : un véhicule fourni par Autonomik! public et accessible à toute la population
- 2) **Gestion de flotte** : un véhicule fourni par Autonomik! à l'usage exclusif d'une clientèle ciblée. La gestion de flotte peut être offerte 24h/24h ou sur une plage horaire prédéfinie.
- 3) **Partage de véhicule tiers** : un véhicule fourni par une municipalité, une entreprise, un organisme ou un individu (véhicule personnel) sert à l'autopartage classique ou à la gestion de flotte

## 3- Catégories d'hôtes

L'hôte est la personne ou l'organisation qui héberge un véhicule disponible en autopartage. Les forfaits sont payables par un ou plusieurs types d'hôtes.

**Sans être exclusive, voici la liste des principales catégories d'hôtes pouvant accueillir un ou plusieurs véhicules d'autopartage :**

- 1- Municipalité
- 2- Entreprise
- 3- Organisme
- 4- Groupe (par exemple : résidence de personnes âgées, immeuble à condos, groupe de personnes, petite communauté, immeuble à logements, Coop et OSBL d'habitation)
- 5- Individu

### 3.1. Contribution de l'hôte

Autonomik! est un organisme à but non-lucratif ayant pour mission d'offrir ses services au prix le plus bas possible pour l'ensemble de ses usagers et octroie des rabais sur ses services aux organismes communautaires et aux personnes à faible revenus de votre communauté. Il cherche donc à réduire ses frais d'exploitation en sollicitant la collaboration de ses hôtes.

**Outre le prix des forfaits, Autonomik! demande la contribution de ses hôtes et/ou de leurs partenaires locaux pour :**

- Fournir une place de stationnement.
- Fournir une borne de recharge pour les véhicules hybride et électrique. *Note : Autonomik! peut vous vendre ces bornes à rabais pour aussi peu que 895\$ (Flo G5) ou 3995\$ (Flo Core +).*
- Fournir l'électricité (véhicule hybride ≈ 300\$/année, véhicule 100% électrique ≈ 500\$/année)
- Veiller au déneigement et à la propreté du véhicule.
- Promouvoir le service et installer la signalisation permettant d'identifier l'emplacement du véhicule et l'espace de stationnement réservé.

## 4- Usagers de l'autopartage

**Pour pouvoir conduire nos véhicules, les usagers doivent :**

- avoir 18 ans et plus
- posséder un permis de conduite valide
- fournir un dossier de conduite de la SAAQ (gratuit)
- ne pas avoir d'antécédent criminel inscrit au dossier de conduite
- Dans le cas des forfaits 1 et 2, les usagers doivent être autorisés à conduire le véhicule par l'hôte

### 4.1. Les type d'usagers autorisés à conduire le véhicule

- La population en général
- Les employés de l'hôte
- Les clients ou les usagers de l'hôte
- Les membres d'un groupe auquel l'hôte appartient ou dont il est le représentant (par exemple : résidence de personnes âgées, immeuble à condos, groupe de personnes, petite communauté, immeuble à logements, Coop et OSBL d'habitation, etc.)
- Les employés municipaux
- Les organismes communautaires (employés et/ou usagers et/ou membres)
- Les entreprises (employés et/ou clients)

**Seuls les types d'usagers choisis par l'hôte peuvent utiliser le véhicule dans le cadre du forfait 2.**

**Tous les types d'usagers peuvent utiliser le véhicule dans le cadre des forfaits 3 et 4.**

**Dans le forfait 1, l'hôte choisit les types d'usagers (pour une Gestion de flotte) OU le véhicule s'adresse à toute la population ( pour l'Autopartage classique)**

### 4.2. Tarification des usagers

**Voici le tarif régulier normalement chargé à l'ensemble des usagers du service :**

- 20\$ l'inscription à vie
- 3\$/h jusqu'à un maximum de 30\$/jour
- 0,41\$/km de 0 à 100km puis, après 100km, 0,20\$/km les kilomètres suivants (dans une même réservation)
- Carburant et assurances inclus

**Lorsque le véhicule est disponible pour la population en général (forfaits 3 et 4 et dans le cas d'Autopartage classique au forfait 1) ou lorsque l'hôte le désire (forfaits 2), des tarifs réduits sont offerts :**

- 1- Aux personnes à faible revenu référées par un Organisme communautaire membre d'Autonomik! (membership gratuit)
- 2- Aux organismes communautaires membres d'Autonomik! (membership gratuit)
- 3- Les employés ou les membres de l'hôte qui paie le forfait 2
- 4- Tout groupe choisi par Autonomik! (forfaits 1, 3 et 4)

**Les détails du service ainsi que les obligations des usagers sont décrits en détail dans :**

- les Conditions d'utilisation du service d'autopartage
- le Guide d'utilisation du service d'autopartage

Ces documents peuvent être consultés sur le site web d'Autonomik! : [www.autonomik.org](http://www.autonomik.org).

## 5- Les 4 forfaits offerts aux hôtes pour implanter l'autopartage

### 5.1. Coup d'œil en bref des forfaits

Vous trouverez ici un bref résumé de chacun des forfaits. Ces forfaits sont détaillés dans les pages subséquentes.

#### **Forfait 1-A : L'altruiste**

**Type de service d'autopartage :** 2) Gestion de flotte (24h/24h seulement) - 3) Partage de véhicule tiers

**Catégories d'hôtes :** Toutes les 5

**En bref :**

- L'hôte fournit la contribution (décrite en 3.1.)
- L'hôte fournit, immatricule, assure et entretient le véhicule
- L'hôte paie un frais de 1500\$ pour le module électronique et son installation dans le véhicule (garanti 5 ans).
- L'hôte perçoit 80% des recettes générées par le véhicule (après déduction du coût de l'essence)
- Autonomik! s'occupe de tout le service et perçoit 20% des recettes (après déduction du coût de l'essence)

#### **Forfait 1-B : Le réservé**

**Type de service d'autopartage :** 2) Gestion de flotte (24h/24h seulement)

**Catégories d'hôtes :** Toutes les 5

**En bref :**

- L'hôte fournit la part de la contribution qu'il désire selon ses besoins (décrite en 3.1.)
- L'hôte fournit, immatricule, assure et entretient le véhicule
- L'hôte paie un frais de 1500\$ pour le module électronique et son installation dans le véhicule (garanti 5 ans).
- L'hôte paie 60\$ par mois, désigne ses usagers et peut payer un supplément pour l'entretien et les assurances.
- Autonomik! s'occupe du service de réservation auprès des usagers désignés par l'hôte

#### **Forfait 2 : Le sans souci**

**Type de service d'autopartage :**

2) Gestion de flotte (24h/24h seulement)

**Catégories d'hôtes :** 1- Municipalité (petite seulement), 2- Entreprise, 3- Organisme, 4- Groupe

**En bref :**

- L'hôte fournit la contribution (décrite en 3.1.)
- Coût pour l'hôte : 1050\$ par mois + 15¢/km (OBNL : 950\$ par mois + 15¢/km) MOINS les dépenses des usagers
- Autonomik! fournit et entretient le véhicule et s'occupe de tout le service
- Autonomik! déduit du paiement mensuel de l'hôte toutes les recettes générées par le véhicule

#### **Forfait 3 : Le classique**

**Type de service d'autopartage :** 1) Autopartage classique - 2) Gestion de flotte (plage horaire prédéfinie)

**Catégorie d'hôte éligible :** 1- Municipalité

**En bref :**

- L'hôte fournit la contribution (décrite en 3.1.)
- Coût unique de 20 000\$
- Autonomik! fournit et entretient le véhicule et s'occupe de tout le service
- Autonomik! garantit le service pendant un minimum de 18 mois sans utilisation. Il allonge cette période au prorata des revenus d'utilisation perçus.

- Si le service est rentable au bout de la période garantie, Autonomik! assurera à ses frais la pérennité du service et le remplacement du véhicule rentable au bout de la période garantie.
- Si un autre véhicule s'avère nécessaire à la communauté, Autonomik! assurera à ses frais le déploiement des autres véhicules dans la communauté hôte.

## **Forfait 4 : Le généreux**

**Type de service d'autopartage :** 1) Autopartage classique - 2) Gestion de flotte (plage horaire prédéfinie)

**Catégorie d'hôte éligible :** 1- Municipalité

**En bref :**

- L'hôte fournit la contribution (décrite en 3.1.)
- Coût unique de 50 000\$
- Autonomik! fournit et entretient le véhicule et s'occupe de tout le service
- Autonomik! garantit le service pendant un minimum de 5 ans.
- Si le service est rentable au bout de la période garantie, Autonomik! assurera à ses frais la pérennité du service et le remplacement du véhicule rentable au bout de la période garantie.
- Si un autre véhicule s'avère nécessaire à la communauté, Autonomik! assurera à ses frais le déploiement des autres véhicules dans la communauté hôte.

## 5.2. Forfait 1-A : L'altruiste

**Type de service d'autopartage :** 2) Gestion de flotte (24h/24h seulement) et 3) Partage de véhicule tiers

**Catégories d'hôtes :** toutes les 5

### En bref :

- L'hôte fournit la contribution telle que décrite en 3.1.
- L'hôte fournit et entretient le véhicule
- Frais unique de 1500\$ pour le module électronique et son installation dans le véhicule
- L'hôte perçoit 80% des recettes générées par le véhicule (après déduction du coût de l'essence)
- Autonomik! s'occupe de tout le service et perçoit 20% des recettes (après déduction du coût de l'essence)
- Dans le cadre du service 3) Partage de véhicule tiers, si ce véhicule est le premier offert à l'ensemble d'une population et qu'un autre véhicule s'avère nécessaire à la communauté, Autonomik! assurera à ses frais le déploiement des autres véhicules dans la communauté hôte.

L'hôte s'occupe du véhicule.

Ceci inclut :

- Contribution telle que décrite en 3.1.
- Fournir le véhicule, l'entretenir, l'immatriculer et l'assurer en dehors des périodes d'utilisation par les usagers
- Débourser 1500\$ pour l'installation du module électronique qui appartient à vie à l'hôte et est garanti 5 ans
- Afficher la disponibilité du véhicule sur la plate-forme d'Autonomik! aux heures auxquelles il peut être utilisé par les usagers
- Note : une tarification plus chère pourrait être chargée pour un véhicule plus onéreux ou ayant une fonction particulière (exemple : véhicule de luxe, mini-fourgonnette, camion, etc.)

Autonomik! s'occupe de toute la gestion du service d'autopartage.

Ceci inclut :

- Formulaire d'inscription et validation des candidatures
- Une application mobile et un site web pour l'utilisateur sur Android et sur iOS
- Service à la clientèle 1ère ligne 12h/jour, 7/7
- Assistance routière 24/7
- Facturation et prélèvement des paiements des usagers
- Permettre au membre de faire une déclaration volontaire d'incident
- Module et installation (payés par l'hôte) permettant l'ouverture de porte via un téléphone intelligent ou via système RFID (carte à puce)
- Fonction d'inspection du véhicule au début et à la fin de la réservation (Photos + commentaires, sur téléphone intelligent ou sur papier)
- Assurances durant l'utilisation par les usagers (franchise de 1000\$ - peut être réduite par le FAQ-27 figurant dans l'assurance auto personnelle de plusieurs conducteurs)
- Possibilité pour les usagers d'utiliser les autres véhicules et les autres services d'Autonomik! (des frais supplémentaires peuvent s'appliquer)
- Un coffre métallique placé à côté de la borne et contenant un siège de bébé, un siège d'appoint, une pelle et un balai à neige (sauf pour les véhicules personnels)
- OPTION : Station de réservation du véhicule (tablette avec socle vissé au mur). Cette station peut être placée dans un lieu facile d'accès (ex : hall d'entrée). Peut être fourni par le propriétaire OU être achetée au coût de 1000\$ auprès d'Autonomik! (garantie de 3 ans pour l'usure normale).

À la fin du mois, nous faisons un calcul simple :

Recettes générées par votre véhicule MOINS l'essence et le lave-vitre achetés par les usagers  
= TOTAL À PARTAGER (80% à l'hôte, 20% à Autonomik!)

## 5.2. Forfait 1-B : Le réservé

**Type de service d'autopartage :** 2) Gestion de flotte (24h/24h seulement)

**Catégories d'hôtes :** toutes les 5

### En bref :

- L'hôte fournit la part de la contribution qu'il désire selon ses besoins (décrite en 3.1.)
- L'hôte fournit, immatricule, assure et entretient le véhicule
- L'hôte paie un frais de 1500\$ pour le module électronique et son installation dans le véhicule (garanti 5 ans).
- L'hôte paie 60\$ par mois, désigne ses usagers et peut payer un supplément pour l'entretien et les assurances.
- Autonomik! s'occupe du service de réservation auprès des usagers désignés par l'hôte

L'hôte s'occupe du véhicule.

Ceci inclut :

- Part de la contribution qu'il désire telle que décrite en 3.1.
- Fournir le véhicule, l'entretenir, l'immatriculer et l'assurer en dehors des périodes d'utilisation par les usagers
- Débourser 1500\$ pour l'installation du module électronique qui appartient à vie à l'hôte et est garanti 5 ans
- Afficher la disponibilité du véhicule sur la plate-forme d'Autonomik! aux heures auxquelles il peut être utilisé par les usagers
- Payer 60\$/mois pour le service.
- Désigner les usagers qui pourront utiliser le service
- Options :
  - a) Supplément pour assurer le véhicule avec Autonomik! (La Capitale) : 110\$/mois
  - b) Supplément pour l'entretien mécanique, les pneus (entreposage et changement), les changements d'huile : 110\$/mois

**Autonomik! s'occupe de toute la gestion du service d'autopartage.**

Ceci inclut :

- Formulaire d'inscription et validation des candidatures
- Une application mobile et un site web pour l'utilisateur sur Android et sur iOS
- Service à la clientèle 1ère ligne 12h/jour, 7/7
- Assistance routière 24/7
- Permettre au membre de faire une déclaration volontaire d'incident
- Module et installation (payés par l'hôte) permettant l'ouverture de porte via un téléphone intelligent ou via système RFID (carte à puce)
- Fonction d'inspection du véhicule au début et à la fin de la réservation (Photos + commentaires, sur téléphone intelligent ou sur papier)
- Possibilité pour les usagers d'utiliser les autres véhicules et les autres services d'Autonomik! (des frais supplémentaires peuvent s'appliquer)
- Un coffre métallique placé à côté de la borne et contenant un siège de bébé, un siège d'appoint, une pelle et un balai à neige (sauf pour les véhicules personnels)
- OPTION : Station de réservation du véhicule (tablette avec socle vissé au mur). Cette station peut être placée dans un lieu facile d'accès (ex : hall d'entrée). Peut être fourni par le propriétaire OU être achetée au coût de 1000\$ auprès d'Autonomik! (garantie de 3 ans pour l'usure normale).
- Options :
  - a) Assurances pour les usagers (franchise de 1000\$ - peut être réduite par le FAQ-27 figurant dans l'assurance auto personnelle de plusieurs conducteurs – pourra être réduite après un an)
  - b) l'entretien mécanique, les pneus (entreposage et changement), les changements d'huile



## 5.4. Forfait 2 : Le sans souci

**Type de service d'autopartage :** 2) Gestion de flotte (24h/24h seulement)

**Catégories d'hôtes éligibles :** 1- Municipalité (petite seulement), 2- Entreprise, 3- Organisme, 4- Groupe

### En bref :

- L'hôte fournit la contribution (décrite en 3.1.)
- Coût : 1050\$ par mois + 15¢/km (OBNL : 950\$ par mois + 15¢/km) MOINS les dépenses des usagers
- Autonomik! fournit et entretient le véhicule et s'occupe de tout le service
- Autonomik! déduit du paiement mensuel de l'hôte toutes les recettes générées par le véhicule

L'hôte s'occupe du cadre d'implantation du service.

Ceci inclut :

- Contribution telle que décrite en 3.1.
- Garantir un paiement mensuel de 1050\$ par mois + 15¢/km (tarif OBNL : 950\$ par mois + 15¢/km)
- Fixer la tarification des employés ou des membres de l'hôte

**Autonomik! s'occupe de toute la gestion du service d'autopartage.**

Ceci inclut :

- Véhicule exclusif pour les usagers (Chevrolet VOLT neuve) avec lettrage d'Autonomik!
- Module permettant l'ouverture de porte via un téléphone intelligent ou via système RFID (carte à puce)
- Formulaire d'inscription et validation des candidatures
- Carburant essence et lave-vitre
- Réparations, pneus et entretien régulier du véhicule
- Une application mobile et un site web pour l'utilisateur sur Android et sur iOS
- Service à la clientèle 1ère ligne 12h/jour, 7/7
- Assistance routière 24/7
- Permettre au membre de faire une déclaration volontaire d'incident
- Fonction d'inspection du véhicule au début et à la fin de la réservation (Photos + commentaires, sur téléphone intelligent ou sur papier)
- Facturation et prélèvement des paiements des usagers (qui seront déduits du montant à payer par l'hôte)
- Assurances durant l'utilisation par les usagers (franchise de 1000\$ - peut être réduite par le FAQ-27 figurant dans l'assurance auto personnelle de plusieurs conducteurs)
- Possibilité pour les usagers d'utiliser les autres véhicules et les autres services d'Autonomik! (des frais supplémentaires peuvent s'appliquer)
- Un coffre métallique placé à côté de la borne et contenant un siège de bébé, un siège d'appoint, une pelle et un balai à neige (sauf pour les véhicules personnels)
- OPTION : Station de réservation du véhicule (tablette avec socle vissé au mur). Cette station peut être placée dans un lieu facile d'accès (ex : hall d'entrée). Peut être fourni par le propriétaire OU être achetée au coût de 1000\$ auprès d'Autonomik! (garantie de 3 ans pour l'usure normale).

À la fin du mois, nous faisons un calcul simple :

**Coût du forfait MOINS Recettes générées par le véhicule = TOTAL à payer par l'hôte.**

Dans le cas où les Recettes dépassent le Coût du forfait, l'excédent est versé à l'hôte.

## 5.5. Forfait 3 : Le classique

**Type de service d'autopartage :** 1) Autopartage classique (permet également la mise en place d'un service  
2) Gestion de flotte (plage horaire prédéfinie))

**Catégorie d'hôte éligible :** 1- Municipalité

### En bref :

- L'hôte fournit la contribution (décrite en 3.1.)
- Coût unique de 20 000\$
- Autonomik! fournit et entretient le véhicule et s'occupe de tout le service
- Autonomik! garantit le service pendant un minimum de 18 mois sans utilisation. Il allonge cette période au prorata des revenus d'utilisation perçus.
- Si le service est rentable au bout de la période garantie, Autonomik! assurera à ses frais la pérennité du service et le remplacement du véhicule rentable au bout de la période garantie.
- Si un autre véhicule s'avère nécessaire à la communauté, Autonomik! assurera à ses frais le déploiement des autres véhicules dans la communauté hôte.

L'hôte s'occupe du cadre d'implantation du service.

Ceci inclut :

- S'engager à la contribution telle que décrite en 3.1.
- Faire un paiement unique de 20 000\$

**Autonomik! s'occupe de toute la gestion du service d'autopartage.**

Ceci inclut :

- Véhicule exclusif pour la population (Chevrolet VOLT neuve) avec lettrage d'Autonomik! garanti 18 mois sans utilisation. Il allonge cette période au prorata des revenus d'utilisation perçus.
- Module permettant l'ouverture de porte via un téléphone intelligent ou via système RFID (carte à puce)
- Formulaire d'inscription et validation des candidatures
- Carburant essence et lave-vitre
- Réparations, pneus et entretien régulier du véhicule
- Une application mobile et un site web pour l'utilisateur sur Android et sur iOS
- Service à la clientèle 1ère ligne 12h/jour, 7/7
- Assistance routière 24/7
- Permettre au membre de faire une déclaration volontaire d'incident
- Fonction d'inspection du véhicule au début et à la fin de la réservation (Photos + commentaires, sur téléphone intelligent ou sur papier)
- Facturation et prélèvement des paiements des usagers (qui seront déduits du montant à payer par l'hôte)
- Assurances durant l'utilisation par les usagers (franchise de 1000\$ - peut être réduite par le FAQ-27 figurant dans l'assurance auto personnelle de plusieurs conducteurs)
- Possibilité pour les usagers d'utiliser les autres véhicules et les autres services d'Autonomik! (des frais supplémentaires peuvent s'appliquer)
- Un coffre métallique placé à côté de la borne et contenant un siège de bébé, un siège d'appoint, une pelle et un balai à neige (sauf pour les véhicules personnels)
- Rabais pour les organismes et personnes à faible revenu.

## 5.5. Forfait 4 : Le généreux

**Type de service d'autopartage :** 1) Autopartage classique (permet également la mise en place d'un service  
2) Gestion de flotte (plage horaire prédéfinie))

**Catégorie d'hôte éligible :** 1- Municipalité

### En bref :

- L'hôte fournit la contribution (décrite en 3.1.)
- Coût unique de 50 000\$
- Autonomik! fournit et entretient le véhicule et s'occupe de tout le service
- Autonomik! garantit le service pendant un minimum de 5 ans.
- Si le service est rentable au bout de la période garantie, Autonomik! assurera à ses frais la pérennité du service et le remplacement du véhicule rentable au bout de la période garantie.
- Si un autre véhicule s'avère nécessaire à la communauté, Autonomik! assurera à ses frais le déploiement des autres véhicules dans la communauté hôte.

L'hôte s'occupe du cadre d'implantation du service.

Ceci inclut :

- S'engager à la contribution telle que décrite en 3.1.
- Faire un paiement unique de 50 000\$

Autonomik! s'occupe de toute la gestion du service d'autopartage.

Ceci inclut :

- Véhicule exclusif pour la population (Chevrolet VOLT neuve) avec lettrage d'Autonomik! garanti 5 ans
- Module permettant l'ouverture de porte via un téléphone intelligent ou via système RFID (carte à puce)
- Formulaire d'inscription et validation des candidatures
- Carburant essence et lave-vitre
- Réparations, pneus et entretien régulier du véhicule
- Une application mobile et un site web pour l'utilisateur sur Android et sur iOS
- Service à la clientèle 1ère ligne 12h/jour, 7/7
- Assistance routière 24/7
- Permettre au membre de faire une déclaration volontaire d'incident
- Fonction d'inspection du véhicule au début et à la fin de la réservation (Photos + commentaires, sur téléphone intelligent ou sur papier)
- Facturation et prélèvement des paiements des usagers (qui seront déduits du montant à payer par l'hôte)
- Assurances durant l'utilisation par les usagers (franchise de 1000\$ - peut être réduite par le FAQ-27 figurant dans l'assurance auto personnelle de plusieurs conducteurs)
- Possibilité pour les usagers d'utiliser les autres véhicules et les autres services d'Autonomik! (des frais supplémentaires peuvent s'appliquer)
- Un coffre métallique placé à côté de la borne et contenant un siège de bébé, un siège d'appoint, une pelle et un balai à neige (sauf pour les véhicules personnels)
- Rabais pour les organismes et personnes à faible revenu.

## 6- Contact

**Jean-François Lessard, directeur**

297 rue Principale, bur. 3

St-Amable (Qc) J0L 1N0

Bur : 450- 262-6321, poste 100

Cell : 514-641-5318

direction@autonomik.org [www.autonomik.org](http://www.autonomik.org)

Informez-vous de notre service de covoiturage révolutionnaire  
qui sera disponible partout au Québec dès l'automne 2019.

### **Autonomik! est unique au Québec...**

- Seul service d'autopartage à pouvoir se déployer de façon rentable hors des grands centres urbains car ses coûts d'opérations sont beaucoup moindres que ceux de ses concurrents. Autonomik! est la première entreprise au Québec à avoir déployé un véhicule d'autopartage en milieu rural.
- Seul acteur de mobilité proposant la mise en place d'un MaaS (guichet unique pour tous les transports) en dehors des centres urbains, reproductible dans l'ensemble des régions du Québec.
- Constitué en OBNL d'économie sociale, ce qui facilite grandement la mise en place d'entente avec les pouvoirs publics.
- Doté d'une triple mission économique, écologique et sociale. Il offre une tarification réduite aux organismes et aux personnes à faible revenu, ce qui mobilise les milieux qui contribuent activement au déploiement d'Autonomik! par le biais de subventions, dons, services, commandites etc.